

tre dès maintenant, dans leur intérêt même, le régime auquel ils désirent être soumis pour leur admission à la retraite.

Vous aurez à me faire parvenir ces options par un des plus prochains courriers.

Recevez, etc.

Signé : CHAUTEMPS.

N° 278. — CIRCULAIRE ministérielle — Au sujet de l'établissement et de l'envoi du compte de développement des dépenses du service Colonial.

(Ministère des Colonies. — Direction de la comptabilité et des services pénitentiaires
1^{er} Bureau : *Budgets et Comptes.*)

Paris, le 24 juillet 1895.

Le Ministre des Colonies à Messieurs les Gouverneurs des Colonies.

MESSIEURS, — Les Administrations coloniales sont tenues d'adresser, chaque année, à mon Département, l'état de développement des dépenses faites dans la colonie au compte des différents chapitres du budget de l'Etat, au titre de l'exercice expiré.

Il avait paru sans inconvénient d'accorder aux ordonnateurs secondaires un certain délai pour l'établissement de ce document et c'est ainsi que les instructions ministérielles, les dernières notamment, en date du 1^{er} août 1884, n'en exigeaient pas l'envoi avant le 1^{er} septembre de la seconde année de l'exercice.

Or, la loi du 25 janvier 1889, qui a réduit la durée de l'exercice financier dans la métropole, a eu pour conséquence de mettre mon Département dans l'obligation de publier le compte définitif des dépenses du service Colonial dans des délais beaucoup plus rapprochés que par le passé.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier de vouloir bien donner des ordres pour qu'à l'avenir ce document, qui constitue la base indispensable du travail relatif à la publication du compte financier, soit établi de façon à m'être adressé, au plus tard, le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice. J'attache un très grand intérêt à ce que ces recommandations soient observées avec la plus grande exactitude et je vous prie d'y veiller personnellement.

Il est bien entendu qu'en ce qui concerne spécialement l'état de développement de l'exercice 1894, que l'Administration de la Colonie n'aurait pas encore produit, celle-ci devra faire toute diligence pour me l'envoyer dans le plus bref délai possible.

Recevez, etc.

Signé : CHAUTEMPS.